

COMMUNE DE MONTGON
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Préparation de la séance du 06 avril 2018 à 20 heures 30
Salle du Conseil (Montgon)

Vote du compte administratif complet - montgon

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREY Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		35 404.82	48 701.85		48 701.85	35 404.82
Opérations de l'exercice	54 557.24	80 874.82	38 483.81	73 201.00	93 041.05	154 075.82
TOTAUX	54 557.24	116 279.64	87 185.66	73 201.00	141 742.90	189 480.64
Résultat de clôture		61 722.40	13 984.66			47 737.74
				Restes à réaliser		3 049.00
				Besoin/excédent de financement Total		50 786.74
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		55 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

30 000.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
31 722.40	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Commentaires sur le Compte administratif 2017 et les résultats

Au niveau DEPENSES:

L'année 2017 a continué sur la lancée d'opérations d'investissement conséquentes tant sur la voirie que l'accessibilité. La défense incendie a également été renforcée- ou créée- pour 2 « écarts ». Les bâtiments communaux ont bénéficié de gros travaux d'amélioration : peintures et ravalement volets, crépi de la façade de la mairie, travaux toiture, et un nouveau projecteur a été positionné sur le passage piétons de l'abribus...**en tout 37000 € de dépenses d'équipement dites immobilisations corporelles.**

Extrait de la note de synthèse du BP 2017 : En fonction des subventions obtenues, la poursuite de la mise en accessibilité PMR (aménagement du parking du cimetière) sera réalisée ou différée, ainsi que l'isolation des

combles du logement de l'Ecole. ... Leur montant total ne devra pas excéder la moitié des dépenses d'équipement de 2016, à savoir environ 33 000 €.

On peut donc constater que l'objectif a été presque tenu ; d'ailleurs l'isolation des combles n'a été faite qu'au début de l'année budgétaire 2018.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges habituelles d'entretien, de salaires, d'indemnités et les contrats de maintenance obligatoires constituent les principaux postes. Le coût du "contrat aidé" a été compensé à 80% par l'état de janvier à septembre 2017. En effet, il n'a pas été renouvelé mais un CDD lui a été proposé sur le poste vacant d'agent technique à partir du mois de décembre 2017. *L'impact salarial supplémentaire est donc minime et ne se fera sentir qu'en 2018.*

Au niveau RECETTES:

Les dotations de l'état sont à peu près stables, avec une légère diminution globale. L'augmentation du taux de la taxe d'habitation (de 12.80 à 14.80) a permis de compenser en partie la baisse de la base d'imposition effective 2017 sensiblement inférieure à la base prévisionnelle (- 7000 €) ; l'augmentation du taux de la TF Bâti (de 8.81 à 10.81) a dégagé un gain de 700 €. Les loyers des logements communaux sont bien « rentrés » et il n'y a eu que 3.5 mois de vacance pour celui de la mairie.

Des subventions ont été systématiquement sollicitées, et obtenues, pour la suite des travaux importants de voirie et d'accessibilité - DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et Région grand –Est ont permis la réalisation de la rampe desservant mairie, salle du Conseil et musée et la partie haute du cimetière est désormais également accessible aux PMR .

CONCLUSION sur l'exercice 2017: l'excédent de fonctionnement est toujours largement positif même s'il a diminué ; la capacité d'autofinancement est passée de 73000 € à l'issue de l'exercice 2015 à 51000 € à l'issue de l'exercice 2016 et 42000 € fin 2017.

Le fonds de roulement s'élevait à 375 jours fin 2015, 223 jours fin 2016 et 175 jours fin 2017.

La période de gros investissements est en voie d'achèvement et le recours à l'emprunt pourrait être nécessaire en cas de nouveaux gros projets.

Rappel : il n'y a plus de dette depuis la fin de l'exercice 2012, année où s'est achevé le remboursement de l'emprunt pour les travaux du Presbytère.